



Commerçants
autrement

Dominique Schelcher
Président Directeur Général

Cc : Monsieur Régis RAVAT
Président de l'A.FR.AV

2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel
30129 Manduel

Rungis, le 13 novembre 2019

Par courrier simple et par courriel [REDACTED]

Cc : afrav@aliceadsl.fr

Monsieur,

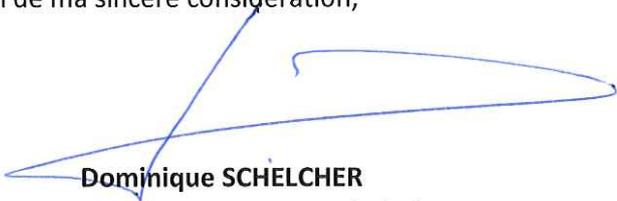
Votre courriel du 18 octobre dernier ainsi que la plainte déposée auprès de Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de grande instance de Créteil, le 17 octobre 2019, et dont j'ai reçu copie, ont retenu toute mon attention.

Au-delà même de cette plainte portée par l'Association Francophonie Avenir et du caractère, selon nous, légal de l'opération concernée, je suis particulièrement sensible aux remarques qui peuvent nous être transmises. J'ai bien noté que vous trouviez cette opération incompréhensible et que l'emploi de l'anglais vous avait heurté, ce que je regrette vivement.

Nous nous adressons aux consommateurs d'une manière que nous souhaitons être la plus directe et la plus claire possible et sommes particulièrement soucieux de défendre tant notre langue française que des valeurs associées comme le soutien des producteurs agricoles français, ou l'emploi en France, notamment.

Si l'anglais fréquemment utilisé dans le domaine du marketing et du commerce peut paraître maladroit à certains égards, ce que je comprends, soyez assuré que dans le souci constant de satisfaction des consommateurs qui nous anime, nous ne manquerons pas de prendre en considération des réactions telles que la vôtre, dans l'élaboration de nos futures campagnes promotionnelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma sincère considération,


Dominique SCHELCHER
Président Directeur Général